

**COMPTE-RENDU DE SÉANCE**

(tenant lieu de Procès-verbal)

Date de la Convocation Légale : 7 Mars 2014

Date de Publication et d'Affichage : 19 Mars 2014

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du Jeudi 13 Mars 2014 à 19H00 en Mairie de LA PETITE PIERRE**

**Sous la Présidence de :** M. Jean MICHAELY *Maire de LA PETITE PIERRE*

**Membres en fonction présents :** Mme Nadine HOLDERITH-WEISS, M. Rémy STRUB  
*Adjoint au Maire*

MM. Hugues STOECKEL, Willy ENSMINGER, Michel VOLKRINGER, Emmanuel  
RENAUD, Didier TOUSSAINT, Charles SALING, Jean-Claude BARTH, Frédéric WEISS,  
*Conseillers Municipaux*

**Membre absent excusé :** M. Philippe VELTEN

**Membre absent non excusé :** Mme Evelyn KUSTER-HOFFMANN

**Membres ayant délégué leur mandat (procurations utilisées) :** -



**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

- ❖ *Désignation d'un secrétaire de séance*
- ❖ *Approbation du procès-verbal de la dernière séance*
- ❖ *Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance et des décisions du Maire*
- ❖ *Rapport des Adjoint ou délégués de la Commune auprès des organismes extérieurs*
- 1. Travaux de consolidation des Remparts du Château : résultat de l'analyse des offres avant attribution des travaux (DÉCISION REPORTÉE)**
- 2. Propositions pour la mise en place d'un crédit relais destiné au financement des travaux de consolidation des Remparts du Château**
- 3. Divers, informations et communications au Conseil Municipal**
  - A. *Devis de la société DALKIA pour la mise en place d'un report d'alarme pour la chaufferie bois du Reberg (2.340,- € H.T.)*
  - B. *Devis pour la réalisation d'un accès pour personnes à mobilité réduite devant l'entrée du nouveau cabinet médical (6.197,- € H.T.)*
  - C. *Devis pour la remise en peinture du rez-de chaussée et de l'appartement du 1er étage au Presbytère Catholique (4.999,12 € T.T.C.)*
  - D. *Recours gracieux contre le décret du 18 Février 2014 portant révision de la carte cantonale pour le département du Bas-Rhin*

❖ ***Désignation d'un Secrétaire de séance***

Conformément à l'Article L. 2121-15 du C.G.C.T., et sur la proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer M. **Michel VOLKRINGER** pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Celui-ci se verra adjoindre M. le Secrétaire de Mairie pour assurer cette fonction.

## ❖ *Approbation du Procès-verbal de la dernière séance*

La lecture du Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil Municipal de LA PETITE PIERRE du Vendredi 28 Février 2014 n'appelle pas d'observations particulières de la part des élus, et recueille l'unanimité des membres présents. Il est adopté puis signé par tous les membres présents à ladite séance.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

## ❖ *Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance et des décisions du Maire (par délégation du Conseil Municipal)*

### Compte-rendu des réunions

**02/03**

Anniversaire de Mme Marguerite ROSSNER (88 ans)

**03/03**

Anniversaire de M. Robert OSSWALD (92 ans)

**06/03**

Anniversaire de M. BRICKA à la Maison de Retraite "Le Kirchberg" (100 ans)

**08/03**

Assemblée Générale du Jardin des Poètes

**10/03**

Réunion de synthèse et d'analyse des offres remises par plusieurs entreprises dans le cadre de l'appel d'offres (MAPA) lancé pour les travaux de consolidation et sécurisation de certains secteurs des Remparts du Château, en présence de Mme DISTRETTI du Cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage VADE'MECUM, et de Mme BENSOUSSAN représentant le maître d'œuvre 2BDM de PARIS

### Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal -

## ❖ *Rapport des Adjointes ou délégués de la Commune auprès des organismes extérieurs : -*

### **1. TRAVAUX DE CONSOLIDATION DES REMPARTS DU CHÂTEAU : résultat de l'analyse des offres avant attribution des travaux (DÉCISION REPORTÉE)**

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux qu'une réunion s'est tenue en Mairie le 10 Mars 2014 en présence d'un représentant du Cabinet 2BDM de Paris assurant la mission de maîtrise d'œuvre du programme de restauration-consolidation des Remparts du Château, et de Mme DISTRETTI (assistant à maîtrise d'ouvrage) du Cabinet VADE'MECUM chargée du suivi du projet.

Il rappelle qu'un marché à procédure adaptée a été lancé avec publication d'avis d'appel public à la concurrence pour les travaux de consolidation-sécurisation des Remparts du château. ( Date d'envoi à la publication : 30 janvier 2014, Date de remise des offres : 21 février 2014, Séance d'ouverture des plis : 24 février 2014).

Les travaux font l'objet d'un lot unique "Maçonnerie - Pierre de taille - Préparation du terrain", se décomposant en une tranche ferme et une tranche conditionnelle avec option.

M. le Maire indique que les critères de jugement et leur pondération ont été définis à l'article 5 du règlement de consultation des entreprises, à savoir :

- la valeur technique de l'offre (60%), jugée au travers du mémoire technique et intégrant :
  - la méthodologie et l'organisation du chantier,
  - des points relevant de la spécificité de l'opération,
  - les moyens humains et matériels,
  - les mesures d'hygiène et de sécurité,
- le prix des prestations (40%) apprécié au regard des prix figurant dans les Bordereaux des Prix Unitaires.

Le montant estimé des travaux (hors option) est de 478.000,- € H.T.

Quatre offres recevables ont été réceptionnées :

- **Sté PIANTANIDA**, située 8 Rue de Moulins sur Allier à 88580 SAULCY SUR MEURHTE
- **Sté CHANZY PARDOUX**, située 19 Route d'Eschau à 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN,
- **Sté RICHERT S.A.**, située 9 Rue de l'Ecluse à 68120 PFAFSTATT,
- **Sté RAUSCHER S.A. (+ SARL SCHWARTZ Paul)**, 3 Rue de la Gare à 67320 ADAMSWILLER.

L'offre de la société RICHERT S.A. a été écartée en raison d'une situation de période d'observation ne permettant pas de déterminer si l'entreprise peut être en mesure d'achever ce chantier. Deux offres sont inférieures à l'estimation des travaux (PIANTANIDA et RAUSCHER-SCHWARTZ).

Une offre est supérieure à l'estimation des travaux (CHANZY PARDOUX).

M. le Maire rappelle que la procédure utilisée a été la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics).

Le Conseil Municipal l'ayant autorisé à engager la procédure de passation de marché, selon l'article L 2122-21-1, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer le marché avec les ou les titulaires retenus.

Après en avoir discuté, et étant donné la proximité des élections municipales, les élus décident de confier le soin de l'attribution définitive des travaux à la nouvelle équipe municipale qui sera mise en place à l'issue du scrutin du 23 Mars 2014.

**Fait et délibéré à LA PETITE PIERRE, le 13 Mars 2014**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

## **2. PROPOSITIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CRÉDIT RELAIS DESTINÉ AU FINANCEMENT DES TRAVAUX DE CONSOLIDATION DES REMPARTS DU CHÂTEAU**

M. le Maire indique qu'il a consulté plusieurs établissements de crédit en vue d'obtenir des offres de financement pour les travaux de consolidation sécurisation des Remparts du Château.

3 établissements bancaires ont été consultés à cet effet :

- le **CRÉDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES** ayant son siège 1 Place de la Gare à Strasbourg, mais qui n'a pas souhaité répondre favorablement à la demande,
- la **CAISSE D'ÉPARGNE ALSACE** située 1 Route du Rhin à 67000 STRASBOURG,
- la **CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL PAYS DE WINGEN PETITE PIERRE** située 2 Rue de Zittersheim à 67290 WINGEN SUR MODER.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2337-3,  
**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil Municipal a décidé la réalisation du projet de consolidation-sécurisation de certains secteurs des Remparts du Château,  
**CONSIDÉRANT QUE** le montant total prévisionnel de ce projet est de 644.145,- € H.T. (772.974,- € T.T.C.) et que le montant attendu des aides s'établit comme suit :

- État : 257.658,- €
- Conseil Général du Bas-Rhin : 161.036,25 €
- Région Alsace : 96.621,75 €
- Autofinancement évalué à : 128.829,- €

**CONSIDÉRANT QUE** pour assurer le préfinancement des travaux et frais relatifs au projet il y a lieu de recourir à un prêt relais pour un montant maximum de **500.000,- €**,

**CONSIDÉRANT QUE** les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Après avoir examiné les différentes propositions :

	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL		CAISSE D'ÉPARGNE ALSACE	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
<b>Taux proposé</b>	1,90%	1,487% Euribor 3 mois + marge 1,747% Euribor 12 mois+ marge	2,67%	1,60% Euribor 3 mois + marge
<b>Versement des fonds</b>	Unique ou par tranche			
<b>Intérêts</b>	Trimestriels			
<b>Frais de dossier</b>	0,10% du montant autorisé		750,- €	
<b>Remboursement</b>	In fine et par affectation de la TVA et des subventions à percevoir		In fine ou au fur et à mesure des rentrées de recettes	
<b>Remboursement anticipé</b>	Autorisé à tout moment sans préavis ni pénalité			

Le Conseil Municipal, décide :

**Article 1** : de valider le montant fixé pour le prêt relais à souscrire, soit **500.000,- €**, sur une durée de 24 mois,

**Article 2** : de retenir l'offre établie par la Caisse de Crédit Mutuel du Pays WINGEN PETITE PIERRE (proposition conjointe avec la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de STRASBOURG), dont les conditions sont définies ci-dessus, en optant pour un **taux FIXE de 1,90%**, et charge Monsieur le Maire à fixer les conditions financières définitives du crédit relais avec l'établissement bancaire,

**Article 3** : d'autoriser le Maire à signer le contrat de prêt à intervenir,

**Article 4** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

**Article 5** : Monsieur le Maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Fait et délibéré en séance à LA PETITE PIERRE, le 13 Mars 2014.**

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

➤ **Subventions enregistrées au cours du mois de FÉVRIER-MARS 2014 : -**

➤ **Situation des lignes de crédits actuellement en cours (en €) :**

BUDGET CONCERNE	ORGANISME	MONTANT	MONTANT DÉBLOQUÉ	RESTE A DÉBLOQUER	REMB. ANTICIPÉS
BUDGET GENERAL	CAISSE D'ÉPARGNE ALSACE	200 000,- €	185.000,- €	15.000,- €	-

### 3. DIVERS, INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

- A. Devis de la société DALKIA pour la mise en place d'un report d'alarme pour la chaufferie bois du Reberg (2.340,- € H.T.)
- B. Devis pour la réalisation d'un accès pour personnes à mobilité réduite devant l'entrée du nouveau cabinet médical (6.197,- € H.T.)
- C. Devis pour la remise en peinture du rez-de chaussée et de l'appartement du 1er étage au Presbytère Catholique (4.999,12 € T.T.C.)
- D. Recours gracieux contre le décret du 18 Février 2014 portant révision de la carte cantonale pour le département du Bas-Rhin

Rien ne restant à l'Ordre du Jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 20H30.

<i>Jean MICHAELY</i>		<i>Didier TOUSSAINT</i>	
<i>Rémy STRUB</i>		<i>Evelyne KUSTER-HOFFMANN</i>	ABSENTE NON EXCUSÉE
<i>Hugues STOECKEL</i>		<i>Charles SALING</i>	
<i>Philippe VELTEN</i>	ABSENT EXCUSE	<i>Jean-Claude BARTH</i>	
<i>Willy ENSMINGER</i>		<i>Frédéric WEISS</i>	
<i>Michel VOLKRINGER</i>		<i>Nadine HOLDERITH-WEISS</i>	
<i>Emmanuel RENAUD</i>			

**LA DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SERA FIXÉE  
A L'ISSUE DU SCRUTIN MUNICIPAL QUI SE TIENDRA  
LE DIMANCHE 23 MARS 2014**

\*\*\*\*\*MENTION AU REGISTRE DE LA MAIRIE DE L’AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU \*\*\*\*\*

Le Maire soussigné constate que le présent Compte-rendu comprenant les décisions prises par le Conseil Municipal a été affiché le **19 MARS 2014**